

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_8\_5

L' an deux mille vingt deux, le lundi 26 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 20 Septembre 2022

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : DM au budget principal  
2022 n° 03-2022**

**Pouvoirs :**

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Madame CHALVET Catherine  
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre  
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente la décision modificative qui porte sur la participation de la cotisation annuelle 2022 pour l'organisme ARDECHE LE GOÛT.

Le montant prévu au budget 2022 est de 727 € (cf. annexe D\_2022\_3\_2 : Vote des contributions aux organismes de regroupement et des subventions aux associations 2022) alors que le montant de la facture CENTRE DE DEV AGROALIMENTAIRE s'élève à 863.76 € soit un écart de 136.76 €.

Cette différence se justifie par le nombre d'habitants pris en compte au niveau du territoire de la Communauté de Communes par cet organisme.

En conséquence, la décision se présente ainsi :

Imputations	Ouvert	Réduit
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chap. 65 Autres charges de gestion courante Art. 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé Analytique : 002	140 €	
Chap. 022 : Dépenses imprévues Art. 022 – Dépenses imprévues Analytique : 002		140 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VALIDE la décision modificative 03-2022 du budget principal telle que mentionnée ci-dessus,  
DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220926-D\_2022\_8\_5-DE

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le